



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Francophonie

Question écrite n° 3692

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc demande à M le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie, quel est l'état d'avancement du projet de la Maison de la francophonie dont le principe avait été arrêté lors du sommet de Québec.

Texte de la réponse

Reponse. - La création d'une maison des associations francophones est une recommandation du sommet de Paris, confirmée par le sommet de Québec. Le commissariat général de la langue française a entamé la procédure de création d'un tel organisme. La maison de la langue française a pour but de regrouper des associations de défense de la langue française et du patrimoine culturel linguistique et de coordonner leurs actions. Un conseil d'orientation a été nommé le 15 juin 1988, composé de neuf membres élus par les associations et de trois membres nommés par le commissaire général (mandat de trois ans). Le commissaire général de la langue française est, de droit, président de ce conseil. Le secrétariat général du Gouvernement avait décidé d'affecter à cette maison un local rue de Babylone. Celui-ci n'a pu, en définitive, être libéré et de nouvelles propositions doivent être maintenant faites par le secrétariat général du Gouvernement. La gestion de la maison de la langue française est du ressort du commissaire général de la langue française. La reorganisation de cet organisme actuellement prévue tiendra compte des problèmes posés par cette création d'une maison des associations francophones. Pour l'heure, il apparaît donc prématuré de tracer les contours de ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3692

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : francophonie

Ministère attributaire : francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2789